

DIMINUER OU ARRÊTER

LES TRAITEMENTS MÉDICAMENTEUX RÉCENTS, LES PISTES DE RECHERCHE

Depuis quelques années, il existe deux traitements médicamenteux qui proposent la réduction de la consommation comme alternative à l'abstinence.

BACLOFÈNE (BACLOCUR®) : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

Baclocur® dispose d'une autorisation de mise sur le marché depuis 2018, et il est commercialisé depuis le 15 juin 2020. Il est désormais le seul médicament à base de baclofène autorisé et remboursé pour le traitement de l'alcoolodépendance.

Il est indiqué dans la réduction de la consommation d'alcool (sans sevrage préalable) et dans l'aide au maintien de l'abstinence après sevrage. Ce traitement ne peut être prescrit qu'aux patients en échec avec les autres traitements disponibles. Il est prescrit à la posologie maximale de 300 mg/j.

Ce seuil ne doit pas être dépassé car aucune donnée d'efficacité et de sécurité n'est disponible au-delà de 300 mg/j.

À l'origine, le baclofène (Liorésal®, Baclofène Zentiva®) est indiqué dans le traitement des contractures musculaires d'origine neurologique. Mais plusieurs études ont montré que l'utilisation de doses élevées avait un effet sur la libération de dopamine et permettait de diminuer le plaisir lié à la consommation d'alcool.

Chez certains usagers, le baclofène diminue l'envie irrésistible de boire (« craving ») et permet d'avoir une consommation qui reste sous contrôle, voire d'être abstinent. Il réduit également les risques de rechute.

NALMÉFÈNE (SELINCRO®) : RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION

Depuis février 2013, le nalméfène (Selincro®) dispose d'une autorisation européenne de mise sur le marché pour le traitement de la dépendance à l'alcool.

Il est remboursé par la Sécurité sociale depuis septembre 2014.

Ce médicament agit sur le système de récompense en diminuant l'envie irrésistible de boire.

Il ne vise pas l'abstinence mais une diminution de la consommation. Il doit être pris ponctuellement, chaque fois que le patient anticipe un risque de consommer de l'alcool.

OXYBATE DE SODIUM : UN ESSAI CLINIQUE EN COURS

L'oxybate de sodium (Xyrem®) est à l'origine indiqué dans le traitement des troubles chroniques du sommeil.

L'oxybate de sodium agit sur la libération de dopamine. Son mécanisme d'action a conduit à penser qu'il pourrait avoir un intérêt potentiel dans le maintien de l'abstinence et la prévention du syndrome de sevrage. À ce jour, les études menées au niveau international ne permettent pas de statuer de manière certaine sur le rapport entre les bénéfices et les risques de cette molécule. Un essai clinique est actuellement en cours en vue d'obtenir une autorisation de mise sur le marché en France pour le traitement de l'alcoolodépendance.

Si ces nouveaux médicaments offrent des possibilités de soins innovantes, ils n'ont pas encore tous fait leurs preuves et les effets secondaires ne sont pas tous connus. Quoi qu'il en soit, ils ne seront jamais la solution miracle contre l'alcoolodépendance. Une prise en charge psychologique, sociale et médicale individualisée reste fondamentale dans le processus de soins et doit toujours être associée à un traitement médicamenteux pour accompagner la personne dans son rétablissement et la reconstruction de son équilibre.